

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 6 mars 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 45), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU (arrivé à 18 H 10), René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Valérie ADEMA.
M. Marc LOISON a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 3 14

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	11
Procurations	1
Votants	12

OBJET : STATION – PROGRAMME DE TRAVAUX 2025 – DEMANDE FONDS DE CONCOURS 2025 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des contrôles et travaux obligatoires doivent être menés régulièrement sur les remontées mécaniques selon un calendrier et un cahier des charges dictés par l'autorité de contrôle en la matière : le STRMTG.

Cette année les grandes inspections suivantes doivent être poursuivies :

- **Grande Inspection Rebenty** : l'ensemble de la remontée connaît sa 5^{ème} grande inspection depuis sa construction en 1984. La totalité de l'opération est prévue sur 2 ans.

Pour l'année 2025, la GI portera sur la « Gare Motrice Tension Gare Retour et les contrôles bétons » pour un montant estimatif de **418 267,68 € HT**.

- **Grande Inspection TUTE** : L'ensemble de la remontée connaît sa deuxième grande inspection depuis sa construction en 2000. Les opérations sont étalées sur 4 années.

Pour l'année 2025, la GI portera sur la motrice Tute et 13 véhicules pour un montant estimatif de **177 076,26 € HT**.

- **Télécabine de Bonascre / Saquet** : des révisions des pinces du TC 6 doivent être réalisées tous les ans.

Le coût visant ces travaux est estimé à **72 741,96 € HT**.

- **Télécabine du Baou (Ax / Bonascre)** : des révisions des pinces TC16 doivent être réalisées. Le coût de ce marché est estimé à **250 000 € pour cinq ans**.

Pour l'année 2025, le montant des travaux sera de **74 127,31 € HT**.

Diversification :

- **Aménagement d'une piste de Dévalkart** : Pour rappel, le Dévalkart a été un succès durant l'été 2024 avec plus de 1 200 locations pour un CA global de près de 40 k€ TTC. La Griolle, utilisée pour cette piste ne pourra plus pour des raisons légitimes d'exploitation de certaines parcelles du secteur par l'ONF. Dès lors, la création d'une piste de Dévalkart répond à un schéma d'aménagement pour le développement de l'offre estivale.

Le coût de ce projet est estimé à **40 000 € HT**.

Sécurisation et travaux sur les pistes :

- **Remplacement (pylône tension) poussard TK Lusclade** : Le téléski de Lusclade nécessite des travaux de remise en état sur l'année 2025.

Ces travaux s'élèvent à **97 400 € HT**.

- **Création d'une voie d'extraction de cabines** : L'appareil est une télécabine débrayable construite en 2022, équipée de 24 cabines 16 places modèle Ariana. En 2013, le débit a été augmenté avec l'ajout de 9 cabines de 14 places modèle Diamond. Le projet consiste à créer une voie pour permettre l'extraction des cabines à l'arrière du garage et ainsi faciliter les opérations de maintenance des véhicules. Cette nouvelle voie viendra s'intégrer au garage existant avec l'ajout d'un aiguillage pour amener les cabines vers l'extérieur. Elle ne permettra pas de stocker de véhicules à l'extérieur. Il sera nécessaire de créer une porte à

l'arrière du bâtiment pour permettre le passage des cabines. Cette opération sera à la charge du maître d'ouvrage.

Le coût de ce projet est estimé à **180 000 € HT**.

- **Système de drainage à reprendre au niveau du TSF de l'Ours** : Des travaux de sécurisation en vu de stabiliser la piste sont préconisés par le RTM. Ces travaux doivent se réaliser en 2025.

Le coût des travaux est estimé à **40 000 € HT**.

- **Amélioration de la Gare Aval de la télécabine du Baou (Ax / Bonascre)** : L'association ASTAX (Association de sauvegarde du téléphérique d'Ax) est à l'initiative d'un projet de restauration de l'ancienne cabine téléphérique d'Ax-le-Saquet. Une fois restaurée, la cabine sera exposée sur l'espace public proche de la gare de départ du téléphérique actuel. Dans le prolongement de ce projet, il en découle de porter des travaux afin de relooker la structure de la Gare aval.

Le coût des travaux est estimé à **38 086,40 € HT**.

- **Création parking Bonascre** : Afin d'optimiser le stationnement sur Bonascre, il est nécessaire d'aménager et réaliser un traçage pour le stationnement. Le coût des travaux est estimé à **7 733 € HT**.

Amélioration du réseau d'enneigement :

- **Achat d'enneigeurs - TR9 + 4 TL4 + vannes YB** : lancement d'un marché public.

Ce marché est estimé à **100 800 €**.

- **Retenue d'altitude du Saquet (40 000 m3)** : Des travaux d'étanchéité sur la retenue d'altitude du Saquet sont à réaliser sur 2025.

Le coût estimé des travaux s'élève à **60 000 €**.

Le coût global des travaux pour l'année 2025 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Opération	Total fonds de concours 2025
Grandes inspections	742 213,21
GI Tute	177 076,26
GI Rebenty	418 267,68
GI TC6 - pinces	72 741,96
GI TC16 - pinces	74 127,31
Diversification	40 000
Création piste de Dévalkart	40 000
Pistes - Sécurisation	363 219,40
Remplacement pylône Lusclade	97 400
Création d'une voie d'extraction de cabines	180 000
Système de drainage à reprendre au niveau du TSF de l'Ours	40 000
Amélioration de la Gare Aval de la télécabine du Baou	38 086,40
Création parking – marquage Bonascre	7 733
Neige de culture	160 800
Achats enneigeurs	100 800
Retenue d'altitude du Saquet (40 000 m3) à reprendre (membrane en EPDM)	60 000
Total	1 306 232,61 €

La Communauté de Communes de la Haute Ariège est sollicitée sur ce programme dans le cadre d'un fonds de concours. Les services de l'Etat, de la Région et le Département n'apportent pas de subvention pour ces investissements. La commune autofinance le solde des travaux.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter un fonds de concours 2025 à la CCHA d'un montant de **653 116 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à solliciter un fonds de concours 2025 à la CCHA d'un montant de **653 116 €**.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 13 mars 2025

Le maire
Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance
Valérie ADEMA



